

## CIBLE

---

- **Tous les travailleurs non-salariés** : professions libérales, professions médicales et paramédicales, artisans et commerçants
- Micro-entrepreneurs et créateurs d'entreprises
- Le produit s'adresse également aux mandataires sociaux
- Jusqu'à 75 ans (âge limite varie en fonction des garanties)

## GARANTIES

---

### Garanties en Inclusion

- Capital décès/PTIA
- Capital double effet : en cas de décès du conjoint, simultanément ou dans un délai de 12 mois suivant le décès de l'assuré

### Garanties Optionnelles

- **Capital majoration par enfant à charge** : 100% de la base des garanties par enfant à charge
- **Rente Education, Rente Conjoint**
- **Capital doublement accident**
- **ITT, IPP** (à partir de 33% d'invalidité et 15% pour les professions libérales médicales et paramédicales), **IPT** (à partir de 33% d'invalidité)
- **Choix de la franchise maladie/accident/hospitalisation**
- Le taux d'invalidité Permanente est déterminé uniquement sur la base de l'invalidité professionnelle
- Exonération des cotisations incapacité et invalidité en cas d'arrêt de travail de plus de 90 jours continus
- **Confort « dos »** : en cas d'arrêt de travail, sans condition d'hospitalisation, délai d'attente de 6 mois
- **Confort « psy »** : en cas d'arrêt de travail, sans condition d'hospitalisation, délai d'attente de 12 mois
- Allocation d'obsèques / forfait coup dur : 8% de la base de garantie

## ASSISTANCE

---

- Dépannage d'urgence ou nettoyage des locaux
- Rapatriement médical
- Garde d'enfants ou aide-ménagère
- Aide au retour à l'emploi